Association Reconnue d'Intérêt Général
agréée
Association de protection de l'environnement

Jean-Louis Butré
Pdt de la fédération Environnement Durable
3 rue des eaux 75016 Paris
06 80 99 38 08
contact@environnementdurable.net

Mr Bruno Retailleau
Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
Place Beauvau 75008

Paris le 07/11/2024

Lettre avec ARC

Objet : Demande d'instructions aux préfets pour l'interdiction de nouvelles implantations d'éoliennes à moins de 1000 mètres des habitations

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil d'Administration de la Fédération Environnement Durable (FED) qui regroupe 1700 associations de tous les régions rurales, nous tenons à vous exprimer notre profonde préoccupation concernant les nuisances provoquées par les éoliennes implantées à proximité des habitations. Afin de préserver la tranquillité et la qualité de vie et la santé des riverains, nous vous sollicitons pour donner des instructions à vos préfets, leur permettant d'interdire toute nouvelle implantation d'éoliennes à moins de 1000 mètres des habitations.

Lors des élections régionales de 2015, vous aviez exprimé votre soutien à cette mesure de bon sens, et votre colistier nous avait écrit :
« Bruno RETAILLEAU reste favorable à la zone de protection à 1000 mètres, telle que les sénateurs l'avaient votée en première lecture ».

Cette position, reste aujourd'hui plus pertinente que jamais au vu de l'augmentation de la taille des éoliennes et des tensions croissantes suscitées par les projets près des zones résidentielles.

Les préfets ont la possibilité, dans le cadre de l'application des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), d'augmenter cette distance minimale pour la faire passer à 1000 mètres, sans nécessiter l'intervention, d'une nouvelle loi ou d'un décret.
Une telle mesure, justifiée par le souci « de l'acceptabilité sociale et de la protection de la santé humaine », est à la fois simple et respectueuse des principes de précaution et de concertation locale.

Nous vous sollicitons donc pour qu'une circulaire ministérielle soit adressée aux préfets, leur demandant de renforcer cette distance de sécurité.

Cela permettra d'éviter de nombreux conflits locaux, une multitude de plaintes devant les tribunaux (Cours d'Appel et Conseil d'État) et d'assurer une meilleure qualité de vie pour les citoyens concernés.

Jean-Louis Butré
Président de la Fédération Environnement Durable